

Affichage le 20 janvier 2021

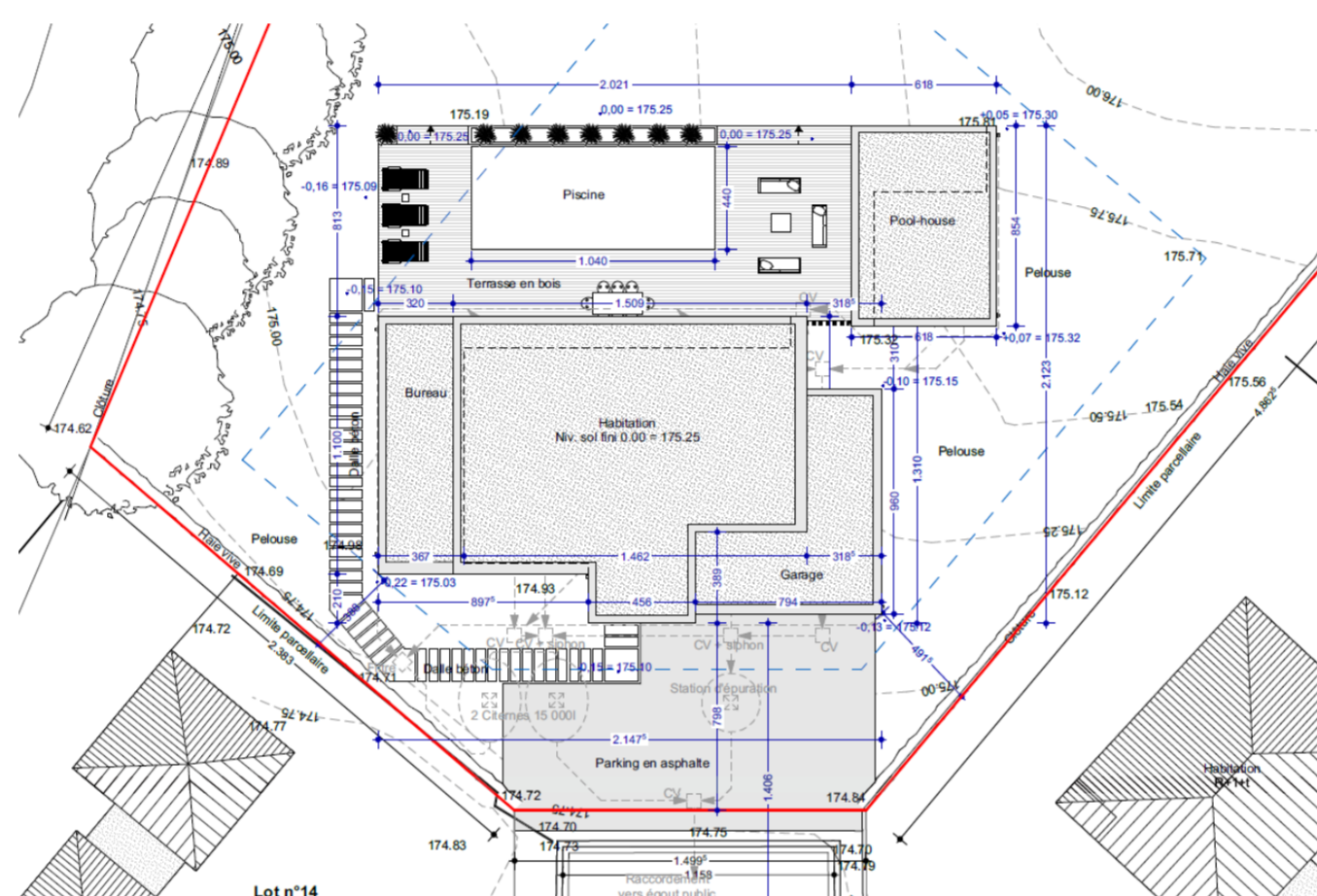


## COMMUNE DE COURCELLES - URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Monsieur et Madame Azzouzi-Guerrab. Le terrain concerné est situé à **Rue des Bouleaux - 6180 Courcelles** et cadastré 2ème div. section A n° 190L. Le projet consiste en "**Construction d'une habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes :



*L'annonce de projet est organisée en vertu de l'article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation*

Vu les mesures sanitaires, le dossier peut être consulté uniquement sur rendez-vous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service au 071/46.68.73 ou par e-mail : [urbanisme@courcelles.be](mailto:urbanisme@courcelles.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 janvier 2021 au 10 février 2021 au Collège Communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@courcelles.be](mailto:urbanisme@courcelles.be)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DIANTONIO